



Mairie de FLÉE  
5 rue du Luxembourg  
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01  
✉ flee.mairie@outlook.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20240111-03-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2024

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 03-2024

### Délégation à un conseiller municipal dans le domaine de la communication

#### **Le maire de la commune de FLÉE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 ;

Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée) ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et de la communication il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Eric DEBEFFE conseiller municipal.

#### **ARRETE :**

**Article 1er :** M. Eric DEBEFFE, conseiller reçoit délégation pour traiter la communication, dans les limites des compétences exercées par le Conseil Municipal dans ce domaine. Ainsi, délégation de fonction lui est donnée dans ce domaine et notamment pour :

- La gestion et développement des outils de communication, élaboration des publications municipales dont le bulletin communal ; gestion des publicités des conseils municipaux ; gestion des cérémonies officielles.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à M. Eric DEBEFFE, conseiller pour :

- Les actes, contrats, bon de commande et correspondances relatifs à la communication
- Les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et par délégation du conseil Municipal dans ce domaine, hors marchés ; les contrats, conventions et autres documents qui en découlent.

**Article 3 :** Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment. M. Eric DEBEFFE rend compte à tout moment et sans délais de toutes décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonction de signature.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Flée, le 11 janvier 2024

Notifié le  
M. Eric DEBEFFE, conseiller

Le Maire,  
Monique GAULTIER

